

M. ARCHAMBAULT: Si je comprends bien, le premier ministre a dit qu'il n'y a qu'une copie française du traité. Serait-il possible d'en faire imprimer d'autres copies pour les honorables députés?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Si les honorables députés le désirent, cela se peut, mais il faudra quelque temps. Il a été impossible de traduire le traité en français pour être imprimé, parce qu'il n'aurait pas été authentique. Il y avait deux copies originales authentiques, l'une en anglais et l'autre en français. Il n'y a que deux jours que nous avons reçu le texte français et nous n'avons pu naturellement le faire imprimer à temps. Si nous avions essayé de traduire la copie anglaise du traité après l'avoir reçue nous aurions eu deux versions françaises qui auraient probablement différé quelque peu l'une de l'autre, et c'est ce qu'il ne fallait pas.

M. LAPOINTE (Kamouraska): L'une aurait été en français de Paris.

M. BUREAU: Et la traduction aurait pu être entachée de patois.

DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION PORTANT RATIFICATION DU TRAITE DE PAIX.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu que le Parlement approuve le Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et l'Allemagne (et le protocole annexé), signé à Versailles le 28 juin mil neuf cent dix-neuf, dont copie a été soumise au Parlement et qui a été signé au nom de Sa Majesté, agissant pour le Canada, par les plénipotentiaires y nommés; et que la Chambre l'approuve effectivement.

—Monsieur l'Orateur, nous sommes encore trop près des gigantesques et terribles événements qui se sont déroulés dans l'univers durant les cinq ans qui ont pris fin au mois d'août dernier pour nous rendre compte de leur suprême signification dans l'histoire du monde et de leur influence inévitable sur l'avenir de l'humanité. Les conflits de dix siècles n'ont que relativement peu d'importance quand on les compare à la lutte dans laquelle, dans un but ou un autre, tous les hommes, et même toutes les femmes des nations belligérantes, étaient engagés.

Les morts de cette guerre se chiffrent par millions et les blessés et les mutilés par dizaines de millions. Cette guerre rejette dans l'ombre toutes les précédentes quand on songe au développement extraordinaire de la science appliquée et au contrôle de l'humanité sur les forces puissantes de la

nature pour fins de destruction. Le pouvoir militaire le plus formidable et le mieux organisé de l'histoire du monde a été renversé et anéanti; des trônes ont été bousculés; des rois et des princes ont erré en parias loin des palais qu'ils avaient occupés; le courage et le sang-froid de tous les peuples ont été éprouvés comme jamais auparavant; enfin les bases mêmes sur lesquelles la société s'était lentement, mais, croyions-nous, sûrement établies depuis une vingtaine de siècles, ont paru ébranlées.

Nous avons vu une guerre, non pas d'armées, mais de nations, et cependant, si nous ne nous trompons, il y a plus. Si nous ne pouvons découvrir dans sa genèse un conflit inévitable entre deux aspirations fortement opposées et mutuellement destructives, et dans son résultat le triomphe de la justice raisonnée et de la liberté bien entendue, si, à la suite des sacrifices incalculables qui ont été faits l'humanité n'obtient pas l'assurance que ces horreurs insupportables ne se reproduiront pas à l'avenir, où trouverons-nous un rayon d'espoir pour faciliter la marche des nations sur la route qui s'ouvre devant elles?

Nous sommes réunis pour considérer les conditions de la paix qui ont été présentées à l'Allemagne après plusieurs mois d'études et de débats anxieux. En comprenant les dominions britanniques auxquels on a donné à la Conférence de la paix une place proportionnée à la part qu'ils avaient prise dans la guerre, il y avait trente-deux nations assemblées le 6 mai dernier à la session plénière secrète de la Conférence de la paix à laquelle ces conditions ont été adoptées unanimement.

Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas eu d'hésitations ni même de protestations. Probablement qu'il n'y a pas eu un seul peuple dont les représentants ont été absolument satisfaits de toutes les dispositions du traité. Je n'excepte pas les représentants du Canada en faisant cette assertion générale.

Mais il y a ce fait indéniable que trente-deux nations ayant des aspirations et un idéal différents et même opposés, très inégales par le puissance, la population et le développement politique, souvent séparées par d'anciens conflits et des jalousies héréditaires, ont finalement accepté, sans réserve, un traité qui, malgré ses imperfections, a été préparé en toute sincérité en vue d'assurer la paix du monde.

Quels que soient les doutes qui peuvent exister sur d'autres points, il est incontestable que ce traité doit être soumis à l'étude et à l'approbation de ce Parlement avant d'être ratifié au nom du Canada. La